

Le 23 avril 2025

Le Royaume-Uni et le Canada signent un nouvel accord qui facilite l'inscription des architectes admissibles dans les deux pays

L'Architects Registration Board (ARB) du Royaume-Uni et le Regulatory Organizations of Architecture in Canada / Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) signeront aujourd'hui un nouvel accord de reconnaissance mutuelle (ARM) Royaume-Uni-Canada.

Dans les deux pays, un architecte doit être inscrit auprès de l'organisme compétent de réglementation de la profession pour exercer l'architecture dans la juridiction concernée et utiliser le titre protégé par la loi. L'inscription vise à assurer qu'une personne qui se présente comme architecte possède les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées tout en satisfaisant aux normes de conduite et de pratique requises.

À compter du 14 mai, les architectes admissibles qui sont inscrits au Royaume-Uni ou au Canada bénéficieront d'un processus simplifié et plus rapide pour exercer leur profession dans le pays hôte, ce qui créera de nouvelles occasions des deux côtés de l'Atlantique. L'accord reconnaît les normes de compétence élevées et équivalentes des deux pays et l'importance des professionnels qualifiés pour contribuer à la protection du public.

Alan Kershaw, président de l'Architects Registration Board, a déclaré :

« L'accord ouvre aux architectes du Royaume-Uni et du Canada de nouvelles perspectives de collaboration en s'appuyant sur les solides partenariats professionnels qui existent déjà entre les deux pays. Il assurera également le maintien des normes élevées auxquelles le public est en droit de s'attendre. Nous sommes très impatients de voir cette nouvelle voie s'ouvrir en mai. »

Ian R. McDonald, architecte, AIBC, président du conseil d'administration, Regulatory Organizations of Architecture in Canada / Regroupement des ordres d'architectes du Canada, a déclaré :

« Cet accord renforce la relation historique et de longue date entre le Royaume-Uni et le Canada en tant que partenaires du Commonwealth. L'architecture est une profession mondiale et il est essentiel de simplifier les processus d'inscription pour élargir les perspectives des architectes qualifiés tout en maintenant les normes professionnelles. Nous sommes ravis d'avoir participé aux négociations et à la signature finale et nous nous réjouissons des nouvelles opportunités que cet accord crée pour les architectes des deux côtés de l'Atlantique. »

Douglas Alexander, ministre d'État, Politique commerciale et Sécurité économique, Royaume-Uni, a pour sa part déclaré :

« L'accord historique conclu aujourd'hui simplifiera considérablement les relations d'affaires dans le secteur de l'architecture entre les deux pays et ouvrira la voie à une nouvelle génération d'architectes britanniques.

Cet accord donne un coup de pouce bienvenu à la profession au Royaume-Uni et au Canada. Il offre aux deux pays de nouvelles perspectives intéressantes pour renforcer leur relation historique et favoriser la croissance, priorité numéro un de notre gouvernement. »

Remarques

Cet accord sera signé dans le cadre d'une réception organisée par le consulat général de la Grande-Bretagne à Toronto.

Le nouvelle voie d'inscription sera ouverte aux candidats dès le mercredi 14 mai.

Les exigences d'admissibilité concernent notamment les architectes suivants :

- Du Royaume-Uni vers le Canada : les architectes du Royaume-Uni dont les qualifications ont été accréditées par l'ARB et qui sont inscrits comme membres de l'ARB. L'accord comprend également les architectes qui ont été inscrits après avoir réussi l'examen prescrit au niveau des parties 1 et 2 et qui ont de plus achevé une partie 3 du Royaume-Uni.
- Du Canada vers le Royaume-Uni : les architectes dont les qualifications ont été certifiées par le CCCA ou qui ont atteint le même niveau après la certification et qui ont également satisfait à l'exigence de stage en architecture et réussi l'examen d'admission à la profession au Canada.

Les personnes qui désirent se prévaloir de cet accord doivent d'abord consulter le site Web de l'organisme de réglementation auprès duquel elles sont actuellement inscrites. Il s'agit des organismes suivants :

- ARB (Royaume-Uni) - <https://arb.org.uk/international-routes/>
- ROAC (Canada) : <https://roac.ca/professional-mobility/>

Le rôle de l'ARB dans l'élaboration de l'ARM a été en partie financé par le Recognition Agreements Grant Programme (programme de subventions des accords de reconnaissance) du ministère britannique des Affaires et du Commerce. Le rôle du ROAC, par l'intermédiaire de l'Architectural Institute of British Columbia (secrétariat de l'ARM), a été en partie financé par le Credential Assessment Improvement Fund (fonds pour l'amélioration de l'évaluation des titres de compétences) de la province de Colombie-Britannique.